

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 28/09/2010

Réception par le Prefet : 28/09/2010

Publication : 01/10/2010



Conseil Général Haut-Rhin

Communication

à la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

CP 2010-11-4-1

Séance du vendredi 24 septembre 2010

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL GENERAL DANS LES COMMISSIONS DE COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES DE SANTE AU SEIN DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE (ARS)

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le décret 2010-346 du 31 mars 2010 relatif à la composition et aux commissions de coordination des politiques publiques de santé,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

➤ donne acte au Président de la communication relative à la désignation des représentants du Président du Conseil Général :

- dans la commission de coordination dans les domaines de la prévention, de la santé scolaire, de la santé au travail et de la protection maternelle et infantile de :
 - . Madame Brigitte KLINKERT, en qualité de titulaire.
 - . Monsieur le Docteur Hubert MIEHE, en qualité de suppléant.
- dans la commission de coordination dans le domaine des prises en charge et des accompagnements médico-sociaux de :
 - . Monsieur le Docteur Jean-Louis LORRAIN, en qualité de titulaire.
 - . Monsieur Guy JACQUEY, en qualité de suppléant.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH
Rémy WITH